

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 28 août 2014 à 20h00

**Nombre de
Conseillers élus :**

11

Sous la présidence de Monsieur Grégory GILGENMANN, Maire.

**Conseillers
en fonction :**

11

Etaient présents tous les conseillers sauf :

**ADAM Christian, excusé avec procuration,
WEISS Sylvain, excusé avec procuration.**

**Conseillers
Présents : 9**

Monsieur le Maire salue les élus présents et la secrétaire de Mairie.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 MAI 2014.

Le compte rendu de la séance du 22 mai 2014 a été :

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. ACFI (AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION) - RAPPORT D'INSPECTION.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée lors de la séance du 22 mai dernier, il avait été décidé de missionner le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour l'inspection des règles d'hygiène et de sécurité afin de faire un état des lieux de la sécurité. Cette visite a été effectuée le 1^{er} juillet dernier et le rapport transmis.

Vu le rapport présenté ;
Vu les précisions apportées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport tel qu'il a été présenté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3. SDIS 67 - RAPPORT D'ACTIVITE 2013.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité de 2013 du SDIS 67.

Vu le rapport présenté ;
Vu les précisions apportées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport tel qu'il a été présenté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. HONORARIAT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'exposé de Monsieur le maire rappelant que cette distinction permet, au-delà des éventuelles différences d'opinions, de reconnaître les nombreuses années au service de la commune et que l'honorariat n'est assorti d'aucun avantage financier imputable au budget de la commune.

CONSIDERANT que les « anciens maires et maires-adjoints » qui ont cessés leurs fonctions sont les seuls élus locaux à pouvoir bénéficier de l'honorariat.

CONSIDERANT que cet honorariat est conféré par M. le Préfet de la Région Alsace si l'élu a exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans.

Madame Albertine NUSS

CONSIDERANT que Madame Albertine **NUSS** a été élue au Conseil Municipal d'ICHTRATZHEIM du 11 juin 1995 au 5 avril 2014, soit une période de 19 ans,

CONSIDERANT que Madame Albertine **NUSS** a occupé la fonction de Maire du 11 juin 1995 au 5 avril 2014,

CONSIDERANT que Madame Albertine **NUSS** répond pleinement à une nomination de Maire Honoraire

ET APRES en avoir délibéré,

SOLLICITE

Auprès de Monsieur le Préfet de la Région Alsace, la nomination de Madame Albertine **NUSS**, Maire du 11 juin 1995 au 5 avril 2014, au titre de Maire Honoraire de la Commune d'ICHTRATZHEIM.

Monsieur Arsène LUTZ

CONSIDERANT que Monsieur Arsène **LUTZ** a été élu au Conseil Municipal d'ICHTRATZHEIM du 11 juin 1995 au 5 avril 2014, soit une période de 19 ans,

CONSIDERANT que Monsieur Arsène **LUTZ** a occupé la fonction d'Adjoint au Maire du 11 juin 1995 au 5 avril 2014,

CONSIDERANT que Monsieur Arsène **LUTZ** répond pleinement à une nomination d'Adjoint au Maire Honoraire,
ET APRES en avoir délibéré,

SOLLICITE

Après de Monsieur le Préfet de la Région Alsace, la nomination de Monsieur Arsène **LUTZ**, Adjoint au Maire du 11 juin 1995 au 5 avril 2014, au titre d'Adjoint au Maire Honoraire de la Commune d'ICHTRATZHEIM.

Monsieur François-Xavier SPRAUEL

CONSIDERANT que Monsieur François-Xavier **SPRAUEL** a été élu au Conseil Municipal d'ICHTRATZHEIM du 6 mars 1983 au 5 avril 2014, soit une période de 31 ans,

CONSIDERANT que Monsieur François-Xavier **SPRAUEL** a occupé la fonction d'Adjoint au Maire du 14 mars 2008 au 5 avril 2014,

CONSIDERANT que Monsieur François-Xavier **SPRAUEL** répond pleinement à une nomination de d'Adjoint au Maire Honoraire,

ET APRES en avoir délibéré,

SOLLICITE

Après de Monsieur le Préfet de la Région Alsace, la nomination de Monsieur François-Xavier **SPRAUEL**, Conseiller Municipal du 6 mars 1983 au 14 mars 2008 et Adjoint au Maire du 14 mars 2008 au 5 avril 2014, au titre d'Adjoint au Maire Honoraire de la Commune d'ICHTRATZHEIM.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. RESEAU GDS - COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2012/2013.

Monsieur Denis SCHAAL, Conseiller Municipal présente le rapport d'activité 2012/2013 du Réseau GDS de Strasbourg, notamment les principaux indicateurs économiques et financiers de l'exercice 2012/2013.

Vu le rapport annuel 2012/2013 relatant l'activité du Réseau GDS de Strasbourg dans la Commune d'Ichtratzheim ;
Vu le rapport de concession pour la distribution d'énergie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité 2012/2013 du Réseau GDS de Strasbourg tel qu'il a été présenté.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. ECOTRAL - RAPPORT DE GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2013.

Monsieur Christophe ECKLY, Conseiller Municipal présente le rapport 2^{ème} année de contrat de cépage. Il donne les indicateurs financiers et techniques concernant la période du 25/01/2013 au 24/01/2014.
Après des compléments d'information liés aux panes,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé,

APPROUVE le rapport 2^{ème} année de cépage.

ADOpte A L'UNANIMITE

7. ES – COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE CONCESSION 2013.

Monsieur Jean-Marie SCHUMPP, Conseiller Municipal présente le rapport d'activité 2013 d'Electricité de Strasbourg, notamment les principaux indicateurs économiques et financiers de l'exercice 2013.

Vu le rapport annuel 2013 relatant l'activité d'Electricité de Strasbourg dans la Commune d'Ichtratzheim ;
Vu le rapport de concession pour la distribution d'énergie déterminant notamment la redevance de fonctionnement R1 sur 2013 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport d'activité 2013 d'Electricité de Strasbourg tel qu'il a été présenté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. RD 1083 – Aménagement du pont

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 10 juin 2014 s'est tenue à Ichtratzheim une réunion de travail avec la conseillère générale du canton, ses services du Conseil Général 67 et des élus des communes d'Ichtratzheim et de Hipsheim.

La dernière version du planning prévisionnel communiqué par le Conseil Général et concernant l'aménagement de la RD1083 est :

- 2015 : construction du carrefour « Lilly »
- 2016 : construction du carrefour d'Ichtratzheim-Faubourg
- 2017 : aménagement du carrefour « Cajofé »
- 2018 : construction de la tranchée couverte entre Fegersheim et Lipsheim
- 2018-2019 : mise en service totale de la route

Un projet de sécurisation du pont a été présenté à cette même réunion et est présentée l'assemblée.

Madame HEDJERASSI Régine, Conseillère Municipale, attire l'attention sur la possibilité de « court-circuiter » les bouchons en montant le pont, puis en utilisant le nouvel accès proposé.

Monsieur le Maire précise que le projet intègre un aménagement, qui même si cette manœuvre est interdite, réduira ce risque.

Monsieur SCHUMPP Jean-Marie, Conseiller Municipal, demande à ce que les haies se trouvant au niveau du STOP en haut du pont soient diminuées afin d'améliorer la visibilité et la sécurité.

Le Maire indique que ces points de vigilance seront transmis au Conseil Général.

9. Décorations de Noël

Monsieur Christophe ECKLY, Conseiller Municipal, informe l'assemblée que la commune est en possession de neuf motifs sur mâts, d'une traversée et d'une guirlande pour la façade de la mairie.

Il propose d'améliorer et de rentabiliser l'existant et de mettre à jour le réseau électrique en mettant une prise sur les mâts qui n'en n'ont pas (soit 6 mâts) ainsi que des guirlandes sur deux petits sapins.

Il propose de contacter à nouveau ECOTRAL afin d'affiner ce projet.

10. SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU BASSIN DE L'EHN-ANDLAU - SCHEER - RAPPORT D'ACTIVITE 2013.

Monsieur Pascal KERN, Adjoint au Maire, présente le rapport d'activité 2013 du syndicat mixte pour l'entretien des cours d'eau.

Ce rapport reprend les principales activités du syndicat, les acquisitions de matériel, les résultats financiers et les opérations réalisées au cours de l'exercice.

Vu le rapport présenté ;

Vu les explications apportées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport tel qu'il a été présenté.

ADOpte A L'UNANIMITE

11. CHASSE – LOCATION DU 02/02/2015 AU 01/02/2024.

- Affectation du produit- location du 02/02/2015 au 01/02/2024

Monsieur Pascal KERN, Adjoint au Maire porte à la connaissance de l'assemblée l'arrêté préfectoral du 08/07/2014 définissant le cahier des charges type relatif à la période de location du droit de chasse s'étendant du 02/02/2015 au 01/02/2024.

Il communique également le calendrier synthétique de la préparation des nouveaux baux de chasse communaux dans le Bas-Rhin pour la période 2015/2024.

Dans un premier temps, il s'agit de rechercher et de consulter les propriétaires fonciers pour définir l'affectation du produit de la location de la chasse.

Jusqu'à présent, l'intégralité du produit était versée à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **DE CONSULTER** par écrit les propriétaires fonciers compris dans le périmètre de la communalisation de la chasse ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse.
- **D'AFFECTER** au budget communal la part du produit de la chasse pour les terrains appartenant à la commune.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'organiser la consultation, de procéder aux publications utiles et de signer tous les actes se rapportant à cette consultation.

ADOpte A L'UNANIMITE

- Désignation des représentants du conseil municipal à la commission consultative communale.

VU l'exposé de l'Adjoint au Maire,

VU l'article 8 du cahier des charges type de la location de chasse communale pour la période du 02 février 2015 au 01 février 2024,

VU la composition de la commission consultative communale de la chasse présidée par le Maire,

Le Conseil Municipal,

DESIGNE Messieurs Pascal KERN et Denis SCHAAL comme représentants du Conseil Municipal à la commission consultative communale.

ADOpte A L'UNANIMITE

12. AF - COMPOSITION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Président de l'association foncière est règlementairement un représentant de la commune et que c'est Monsieur Pascal KERN, Adjoint au Maire, qui avait été désigné pour exercer cette fonction à Ichtratzheim.

L'Adjoint au Maire, Monsieur Pascal KERN, informe que suite au renouvellement de l'Association Foncière, dans sa séance du 10 juillet 2014, la composition est la suivante :

Monsieur Pascal KERN, Président ;
Monsieur Yannick SPRAUEL, Vice-Président ;
Monsieur Dominique HAMM, Secrétaire ;
Messieurs Etienne SITTLER, Hubert SITTLER, Vincent SCHAAL et Jean-Pierre KERN, membres du bureau de l'Association Foncière d'Ichtratzheim.

13. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2014.

Décision Modificative n° 1 du Budget Primitif 2014.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le Budget Primitif 2014

DECIDE

- d'arrêter la Décision Modificative n° 1 du Budget Primitif 2014 –
- compte tenu des augmentations et des diminutions des crédits par rapport au budget primitif 2014 comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses :		+ 0.00 €
Article 21531- 041 – Réseaux d'adduction d'eau		- 161,45 €
Article 2151 - 041 – Réseaux de voirie		+161,45 €

ADOpte A L'UNANIMITE

14. SALLE DE LA MAIRIE – CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

Monsieur le Maire indique que ce point est reporté.

15. FETES ET CEREMONIES – ORGANISATION

Madame SCHAAL Séverine, Conseillère Municipale, indique aux membres du conseil le travail en cours dans la commission des lieux sociaux concernant :

- Le déroulement de la cérémonie du 11 novembre 2014
- Le repas des aînés prévu le 11 janvier 2015

16. CHARTE GRAPHIQUE

Madame Zélia BALTAZAR, Conseillère Municipale, rappelle à l'assemblée que dans la séance du 22 mai dernier le Conseil Municipal avait décidé d'accepter la création d'une nouvelle charte graphique communale.

Après consultation de 5 sociétés pour la création d'un logotype et d'une charte graphique, seule une société a déposé une offre.

Compte tenu du prix largement supérieur à nos prévisions, nous avons décidé de déclarer l'affaire sans suite et de continuer à travailler avec la charte du premier numéro de la « lettre d'info ».

L'intégration de la charte actuelle et sa mise en forme sera effectuée par Monsieur Christophe ECKLY, Conseiller Municipal, qui s'occupera ainsi de la mise en page de nos futurs bulletins communaux.

Il est bien précisé que Monsieur Christophe ECKLY n'aura en charge que la mise en forme des bulletins communaux et en aucun cas la rédaction de tous les articles.

17. BULLETIN COMMUNAL

Madame Zélia BALTAZAR, Conseillère Municipale, rappelle à l'assemblée que dans la séance du 22 mai dernier le Conseil Municipal avait décidé d'une lettre communale tous les trimestres et d'un bulletin communal par an.

Elle informe que notre bulletin communal annuel est prévu courant décembre. A cet effet, tous les conseillers municipaux, les associations, l'école, ... seront sollicités pour la rédaction des articles y figurant. Il serait opportun que chacun puisse dès à présent préparer les thèmes qu'il souhaiterait y développer ; thèmes en rapport avec les missions attribuées.

18. INFORMATIONS DIVERSES

- Bons vœux de rétablissement à notre Trésorière Principale
- Un mariage est prévu à Ichtratzheim le 20 septembre 2014
- Rapport d'analyse eau potable
- Presbytère, appartement à louer
- Fuites de gaz constatées dans le cadre de l'état des lieux. Intervention du chauffagiste et de GDS en urgence. A ce jour, le nécessaire a été fait afin de palier au désordre.
- Rentrée des écoles le 02/09/2014

Fait à Ichtratzheim, le 2 septembre 2014.

Grégory GILGENMANN,
Maire